

## DECISION DU PRESIDENT N° DECPR\_2023\_019

### Printemps du Livre 2023 – Tarifs appliqués au bar Théâtre de Thalie

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL TDMC\_22\_047 en date du 28 mars 2022 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,*

*Vu la décision n° DECTDM\_19\_020 du 14 mars 2019, portant création d'une régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,*

*Vu la décision n° DECTDM\_21\_036 du 28 juin 2021, portant modification de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,*

*Vu la décision n° DECTDM\_22\_0013 du 24 mars 2022, portant modification de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,*

*Vu l'arrêté n° ATDMAD\_19\_015 du 15 mars 2019, portant nomination du régisseur de la régie de recettes bar du Théâtre de Thalie,*

**Considérant** qu'il convient de fixer les tarifs pour la manifestation culturelle « Le Printemps du Livre » qui se déroule du 24 au 26 mars 2023 inclus,

### DÉCIDE

#### ARTICLE 1

Les tarifs des consommations appliqués du 24 au 26 mars 2023 dans le cadre de la manifestation « Le Printemps du Livre » organisée par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, sont les suivants :

LIBELLE	Tarif HT 2023	Base TVA 5,5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5,5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2023
<b>BOISSONS CHAUDES</b>								
Café / Décaféiné	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Thé / Infusion / Grand café	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
Chocolat	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
<b>BOISSONS NON ALCOOLISEES</b>								
Eau de source 50 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Limonade 25 cl	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Jus de fruits 25 cl	2,27 €		2,27 €			0,23 €		2,50 €
Sodas	2,73 €		2,73 €			0,27 €		3,00 €
Supplément sirop	0,45 €		0,45 €			0,05 €		0,50 €
<b>BIERES / CIDRES</b>								
Panaché	2,08 €			2,08 €			0,42 €	2,50 €
Monaco	2,08 €			2,08 €			0,42 €	2,50 €
Bières 25 cl	2,08 €			2,08 €			0,42 €	2,50 €
<b>VINS</b>								
Verre blanc / rouge	2,50 €			2,50 €			0,50 €	3,00 €
Bouteille blanc / rouge 75 cl	12,50 €			12,50 €			2,50 €	15,00 €
Mousseux (la bouteille)	16,67 €			16,67 €			3,33 €	20,00 €

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 085-200070233-20230309-DECPR\_2023\_019-AR

SLO

LIBELLE	Tarif HT 2023	Base TVA 5,5%	Base TVA 10%	Base TVA 20%	Montant TVA 5,5%	Montant TVA 10%	Montant TVA 20%	Tarifs TTC 2023
<b>PÂTISSERIES / VIENNOISERIES</b>								
Viennoiserie	1,36 €		1,36 €			0,14 €		1,50 €
Tranche de brioche	0,91 €		0,91 €			0,09 €		1,00 €
Brioche 500 g	4,74 €	4,74 €			0,26 €			5,00 €
<b>SNACKS</b>								
Snacks salés	1,82 €		1,82 €			0,18 €		2,00 €
Confiseries	0,83 €			0,83 €			0,17 €	1,00 €
Sucette	0,42 €			0,42 €			0,08 €	0,50 €
<b>PRODUITS NON ALIMENTAIRES</b>								
Gobelet réutilisable	0,83 €			0,83 €			0,17 €	1,00 €
Sac tissu Printemps du Livre	1,67 €			1,67 €			0,33 €	2,00 €
Spectacle d'ouverture	4,74 €	4,74 €			0,26 €			5,00 €

## ARTICLE 2

Le régisseur, le mandataire suppléant et les mandataires de la régie bar Théâtre de Thalie sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,  
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/03/2023  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un  
recours devant le Tribunal Administratif de  
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111  
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication et/ou  
notification*